



Distr.: LIMITEE
E/ECA/DISD/CODI.2/17

27 juillet 2001

NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième réunion du Comité de l'information
pour le développement

Addis-Abeba, Ethiopie
4-7 Septembre 2001

**COOPERATION INTERNATIONALE,
CO-ORDINATION ET LIAISON INTER-AGENCES DANS LE
DOMAINE DE LA STATISTIQUE**

TABLE DES MATIERES

	Titles	Paragraphes
I.	INTRODUCTION	1-5
II.	DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE EN AFRIQUE : PRINCIPAUX DEFIS DES ANNEES 2000 ET AU-DELA	6-6
III.	AXES DE TRAVAIL ET MODES DE COOPERATION INTER-AGENCES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT STATISTIQUE DANS LE CADRE DU NOUVEL AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	7-11
3.1	Partenariats entre les institutions régionales et sous-régionales et les organismes de coopération bilatérale et multilatérale	7-9
3.2	Partenariats entre les organisations régionales et sous-régionales	10-11
IV.	MECANISMES DE COORDINATION ET DE LIAISON INTER-AGENCES	12-17
4.1	Mécanismes déjà en place	12-15
4.2	Projet de mise en place d'un comité consultatif sur les questions relatives au développement de la statistiques en Afrique	16-17
V.	CONCLUSION	18-20

I. INTRODUCTION

1. Né de la consolidation du “Millenium Partnership for Africa’s Recovery Programme” des Présidents M’beki, Obasanjo et Bouteflika d’une part et du Plan Omega du Président Wade d’autre part, le Projet de Nouvelle Initiative pour l’Afrique adopté par le récent Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA) constitue un agenda spécifique pour le développement du Continent au cours des premières décennies du 21ème siècle.

2. Ce projet a été précédé par de nombreuses autres initiatives visant à promouvoir le développement économique et social des pays de la région. Parmi elles, il convient de mentionner en particulier:

- Le Plan d’action et l’Acte Final de Lagos;
- Le Programme des Nations Unies pour le redressement et le développement économique de l’Afrique;
- Le Traité d’Abuja instituant la Communauté économique africaine;
- L’Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE);
- Le Cadre de développement intégré;
- Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté; et,
- Le Plan cadre des Nations Unies pour l’assistance au développement.

3. Conformément aux directives du Plan d’action d’Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 (PAAA), les activités de production statistique à l’échelle nationale devraient pleinement s’intégrer dans les programmes conçus pour la restructuration et la transformation des économies africaines afin d’apporter les éléments chiffrés sur la base desquels la mise en oeuvre des différentes initiatives peut être suivie et évaluée.

4. Il importe également, selon le PAAA, que la coopération et l’assistance internationales dans le domaine de la statistique répondent aux priorités et

programmes des services nationaux de statistique et visent à leur permettre de devenir autosuffisants.

5. Le présent rapport aborde une série de questions relatives à la coopération internationale et à la coordination inter-agences dans le domaine de la statistique. Il rappelle brièvement, d'entrée de jeu, les principaux défis que les pays africains doivent relever en matière de développement statistique au cours des années 2000. Il essaye de dresser, ensuite, un inventaire des axes de travail et des modes de coopération inter-institutions susceptibles de permettre aux services nationaux de statistique de faire face à ces défis. Enfin, le rapport passe en revue les principaux mécanismes qui ont été mis en place, ou qui vont bientôt l'être, en vue de promouvoir la coopération internationale, la coordination et la liaison inter-agences dans le domaine de la statistique.

II. DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE EN AFRIQUE: PRINCIPAUX DEFIS DES ANNEES 2000 ET AU-DELA

6. Les débats de la première réunion du CODI sur cette question, ainsi que les recommandations issues de la récente évaluation de la mise en oeuvre du PAAA, ont clairement fait ressortir l'impérieuse nécessité pour les services nationaux de statistique de prendre les mesures qui s'imposent pour:

- Sensibiliser davantage les gouvernements et le public à l'importance stratégique de la statistique pour la promotion du bien-être des populations et du développement économique et social en général: au cours des années 2000, le financement des activités statistiques continuera de dépendre, dans une large mesure, de cette sensibilisation;
- Répondre aux besoins nouveaux en données: il s'agira notamment d'assurer la disponibilité d'un flux régulier de données de base et d'indicateurs fiables sur la pauvreté et le développement durable d'une manière générale (indicateurs démographiques et sociaux en particulier), la pandémie du VIH/SIDA, les questions relatives au genre, la bonne gouvernance, la performance et la viabilité des économies africaines, le développement du secteur privé, le secteur informel et l'environnement;
- Redéfinir les priorités nationales en matière de développement statistique: en règle générale, la redéfinition des domaines prioritaires de l'activité statistique

doit tenir compte du nouvel agenda du développement et de la coopération et plus particulièrement des besoins nouveaux en données; toutefois, il convient de signaler que les pays africains devraient continuer à accorder une attention particulière, dans ce contexte, à l'organisation des recensements de la population et de l'habitat de la série 2000, à la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) adopté il y a huit ans par le Conseil économique et social des Nations Unies, à la mise en place de dispositifs d'enquêtes sur les ménages et, à la réorganisation et au renforcement de la tenue des registres administratifs;

- Améliorer la qualité et les délais de production des données: les résultats des recensements et enquêtes réalisés dans un grand nombre de pays africains présentent encore de graves lacunes sur le plan qualitatif, tandis que leur publication continue d'accuser un retard considérable; les services nationaux de statistique devraient remédier à cette situation en mettant en place des équipements informatiques adéquats d'une part et, d'autre part, des techniques de contrôle de la qualité des informations qui soient applicables non seulement au stade de la collecte, mais aussi à ceux du traitement et de la diffusion des données; d'une manière générale, il s'agira de promouvoir une culture de la qualité à même d'imprégner les différentes composantes du système statistique national;
- Développer les capacités nécessaires pour tirer le meilleur parti des nouvelles technologies de l'information et de la communication: en particulier, les statisticiens africains devraient se familiariser avec ces nouvelles technologies et être en mesure de les utiliser pleinement pour améliorer la collecte, le stockage et la diffusion des données;
- Améliorer l'organisation et la gestion des systèmes nationaux de statistique: en particulier, il faudra non seulement améliorer la structure organisationnelle des services nationaux de statistique afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins croissants en données, mais préparer également des programmes nationaux de développement de la statistique à long terme qui soient conformes aux plans nationaux de développement, tout en s'efforçant de promouvoir une meilleure coordination et la synergie entre les institutions impliquées dans les activités statistiques à l'échelle nationale;
- Etablir des partenariats pour le développement de la statistique: eu égard aux graves contraintes budgétaires auxquelles se trouvent confrontés les pays de la région, il devient urgent de promouvoir l'établissement de partenariats aux

niveaux national, sous-régional, régional et international afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires substantielles pour la mise en oeuvre des programmes de développement de la statistique en Afrique.

III. AGENCES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT STATISTIQUE AXES DE TRAVAIL ET MODES DE COOPERATION INTER-DANS LE CADRE DU NOUVEL AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

3.1 Partenariats entre les institutions régionales et sous-régionales et les organismes de coopérations bilatérales et multilatérales

7. L'établissement de partenariats entre les institutions régionales et sous-régionales et les organismes de coopération bilatérale et multilatérale devrait viser deux objectifs principaux, à savoir permettre aux institutions régionales et sous-régionales:

- D'une part, de mieux jouer leur rôle de fournisseurs de données; et,
- D'autre part, d'améliorer l'assistance qu'elles apportent à leurs Etats membres dans différents domaines.

8. Dans ce contexte, plusieurs thèmes ou axes de travail peuvent être envisagés si l'on veut de répondre aux exigences du nouvel agenda pour le développement de l'Afrique:

- L'organisation et la gestion des systèmes nationaux de statistique ;
- La coordination et l'harmonisation des politiques et des méthodes et concepts;
- Le développement des systèmes d'informations et des bases de données;
- L'établissement de relations fonctionnelles entre partenaires, en vue de promouvoir la connectivité électronique et une intégration poussée des données;
- La mesure de la pauvreté et les indicateurs démographiques et sociaux d'une manière générale (développement durable);

- La comptabilité nationale (mesure de la performance et de la viabilité des économies);
- Le secteur informel;
- La pandémie du VIH/SIDA;
- La bonne gouvernance;
- Les questions relatives au genre;
- L'environnement; et,
- La formation.

9. Pour chacun des thèmes ou axes de travail, plusieurs modes de coopération peuvent être définis:

- Financement de projets régionaux et sous-régionaux de coopération;
- Echanges de données et d'expériences;
- Missions d'experts de courte durée ;
- Mise à disposition d'experts résidents;
- Organisation de stages, de séminaires et d'ateliers de formations;
- Participation aux activités des organes de coordination mis en place aux niveaux international, régional et sous régionale; et,

- Représentation des organisations régionales et sous-régionales au sein des différents groupes de travail et Comités d'experts mis en place à l'échelle internationale.

3.2 Partenariats entre les organisations régionales et sous-régionales

10. En ce qui concerne l'établissement de partenariats entre les organisations régionales et sous-régionales, les thèmes ou axes de travail retenus devraient être en général identiques à ceux mentionnés précédemment..

11. Par contre, les modes de coopération devraient être plus limités en nombre et inclure notamment:

- Des participations croisées à des activités de formation organisées par l'un ou l'autre partenaire;
- La collaboration entre les partenaires concernés en vue de coordonner, entre autres, les activités de collecte de données des pays et d'aider ces derniers à créer leurs propres bases de données;
- La diffusion des exemples de "bonnes pratiques" ;
- Des échanges de données et d'expériences; et,
- L'établissement de réseaux entre les différentes sous-régions.

IV. MECANISMES DE COORDINATION ET DE LIAISON INTER-AGENCES

4.1. Mécanismes déjà en place

12. Aux niveaux international, régional et sous-régional, les activités de coordination et de liaison inter-agences en matière de développement statistique sont assurées par une série d'organes qui incluent notamment :

- La Commission de statistique des Nations Unies;
- Le Sous-comité du Comité administratif de coordination des Nations-Unies sur les activités statistiques;

- Le Comité de l'information pour le développement (CODI) : il est l'un des sept Comités techniques mis en place en mai 1997 par la Conférence des ministres africains chargés de la planification et du développement économique, dans le cadre de la réforme du mécanisme intergouvernemental de la CEA; il assume, depuis lors, le mandat de la Conférence conjointe des planificateurs, statisticiens, démographes et spécialistes de l'information; conformément à ses termes de référence, le CODI est appelé à jouer un rôle majeur dans la coordination des politiques en matière de développement statistique
- dans la région, l'harmonisation des systèmes de classification, concepts et définitions et, la promotion des infrastructures nationales;
- Le Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (CASD) : créé en 1992, le CASD agit en qualité d'organe de coordination du développement statistique de l'Afrique dans le contexte du PAAA; sont actuellement représentés au sein du CASD les Etats membres de la CEA (10 sièges), les centres de formation participant au Programme de formation statistique pour l'Afrique (8 sièges) et les agences de coopération bilatérale et multilatérales (18 sièges, dont 10 en qualité d'observateurs); le CASD comportait à l'origine quatre sous-comités chargés respectivement des questions relatives à la formation, au traitement des données, à l'organisation et à la gestion des systèmes nationaux de statistique et, à la recherche, aux méthodes et aux normes statistiques; à la suite de la restructuration du Comité intervenue en 1996, le CASD a établi en son sein cinq équipes spéciales chargées des tâches ci-après : connectivité et statistiques (Equipe spéciale No.1); suivi de la mise en oeuvre du PAAA (Equipe spéciale No.2); renforcement des centres de formation participant au Programme de formation statistique pour l'Afrique (Equipe No.3); banques nationales et régionales de micro-données (Equipe spéciale No.4); et, projet pilote de base de données nationale LDB --Country Live database (Equipe spéciale No.5);
- L'observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) : la CEA est membre du Conseil scientifique de cette institution, qui regroupe actuellement 16 pays africains francophones de la région; les activités d'AFRISTAT visent à promouvoir l'harmonisation des statistiques nécessaires à l'exécution et au suivi de l'intégration économique sous-régionale, en mettant notamment l'accent sur le renforcement des

capacités statistiques dans ses Etats membres ainsi que celles de groupements économiques sous-régionaux comme la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC); depuis sa création, AFRISTAT a notamment soutenu ses Etats membres dans les domaines de la programmation statistique (à travers l'élaboration d'un Programme statistique minimum commun- PROSMIC- et d'un cadre de développement à moyen terme des systèmes nationaux de statistique), de la comptabilité nationale (élaboration d'un guide commun pour la compilation des comptes nationaux dans l'optique du SCN 1993), des nomenclatures d'activités et de produits (par l'adoption d'une approche commune) et, de l'harmonisation des définitions et concepts liés au secteur informel.

13. Cinq ans et demi environ après leur démarrage, les bailleurs de fonds concernés et les Etats membres d'AFRISTAT s'accordent généralement pour reconnaître que le bilan des activités de cette institution sous-régionale est largement positif.

14. En ce qui concerne le CASD, la récente évaluation de la mise en oeuvre du PAAA a montré qu'il n'a pu mener à bien l'ensemble des tâches qui lui avaient été assignées en raison notamment de l'insuffisance et de l'érosion continue de ses ressources, de changements fréquents dans sa composition et de la non-inclusion des utilisateurs de données parmi ses membres. Toutefois, le rapport d'évaluation estime que le CASD demeure un important instrument pour le développement de la statistique en Afrique et recommande qu'il soit revigoré et élargi pour inclure des responsables et des décideurs.

15. S'agissant du CODI, il est encore trop tôt pour dresser un bilan de son action en matière de coordination des politiques de développement statistique dans la région. Cependant, il y a lieu d'espérer que le CODI remplira sa mission, dans la mesure

où une importante réflexion est actuellement en cours au sein du secrétariat sur les moyens de revigorer la composante statistique de la Division des services de l'information pour le développement de la CEA.

4.2 Projet de mise en place d'un Comité consultatif sur les questions relatives au développement de la statistique en Afrique

16. La CEA prévoit de mettre en place, dans le courant de l'année 2002, un comité consultatif sur les questions relatives au développement de la statistique en Afrique.

17. Ce comité, dont les termes de référence et la composition seront examinés ultérieurement, se réunira une fois tous les deux ans pour formuler à l'attention du secrétariat des recommandations portant sur:

- Le programme de travail de la CEA dans le domaine de la statistique, y compris les activités de coordination des politiques de développement statistique et l'harmonisation des méthodes et concepts;
- Les besoins en données des utilisateurs et les moyens de les satisfaire; et,
- Des questions spécifiques relatives au développement de la statistique en Afrique.

V. CONCLUSION

18. Une évaluation globale de la coopération technique dans le domaine de la statistique au cours de la période 1960-1990 avait montré que l'assistance octroyée aux pays africains était loin d'avoir atteint ses objectifs à long terme, en raison notamment de l'absence de mécanismes efficaces de coordination de l'assistance extérieure. Il importe de souligner que cette question est toujours d'actualité, dans la mesure où elle n'a pu être résolue de manière satisfaisante durant les années 90.

19. Par ailleurs, pour être à la fois crédibles et efficaces, la coopération internationale et les activités des pays dans le domaine de la statistique doivent impérativement tenir compte du nouvel agenda pour le développement de l'Afrique.

20. Enfin, étant donné la nécessité de mobiliser des ressources extrabudgétaires substantielles pour la promotion du développement statistique du Continent, un accent particulier devrait être mis sur les moyens de renforcer le partenariat entre les organisations bilatérales et multilatérales et les pays de la région dans le cadre du nouvel agenda pour le développement de l'Afrique.